



## CONTRIBUTION DE LA DILCRAH AU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CNCDDH SUR LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

### BILAN GÉNÉRAL DE LA DILCRAH

- **Quel a été le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan national 2018-2020 ?**

La Ministre déléguée Elisabeth Moréno a souhaité qu'une évaluation du plan national 2018-2020 soit rendue publique d'ici la fin du mois de février 2021. Ce travail est en cours de préparation. Il donnera bien évidemment lieu à des échanges nourris avec les associations et les partenaires institutionnels engagés dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

- **Quelle a été la réflexion engagée concernant l'élaboration du prochain plan d'action ?**

Le prochain plan d'action devrait être présenté avant l'été 2021. Il fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs locaux et nationaux.

- **Quels sont les travaux en cours et à l'étude du conseil scientifique de la DILCRAH ?**

Le Conseil scientifique de la DILCRAH, présidé par M. Smaïn Laacher, a pris l'initiative de travaux de réflexion sur la Police et le racisme. En 2020, il s'est aussi, comme tous les ans, constitué en jury, pour attribuer un contrat doctoral de 3 ans à une jeune doctorante en sociologie.

- **Quelles ont été les actions mises en œuvre et les retours d'expérience des CORAH ?**

Le rythme de réunions des CORAH a été considérablement réduit par la crise sanitaire. Des réunions plénières ont cependant été maintenues à Bastia, Limoges, Lyon, Toulouse, Dijon ou Clermont-Ferrand. Les membres de la DILCRAH s'efforcent d'y participer systématiquement. En tant qu'espace de dialogue mais aussi de propositions, le bilan global des CORAH est très positif.

- **Quelles sont les actions menées dans les Outre-mer contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (en spécifiant vos réponses territoire par territoire) ?**

Au niveau national, la DILCRAH a soutenu directement des initiatives soutenant la lutte contre les préjugés et les stéréotypes à l'encontre des ultramarins. C'est le cas des activités du ténor lyrique Fabrice Di Falco (programme Voix d'outre-mer porté par Les contre courants) ; du Prix Maryse Condé porté par le CIFORDOM (prix littéraire récompensant des ouvrages en faveur de la diversité) ainsi que l'association des amis du Général DUMAS qui travaille sur les questions mémorielles. Des contacts existent avec la délégation interministérielle chargée de l'égalité et de la visibilité des ultramarins en France, placée auprès du Ministre des outre-mer.

Concernant la mémoire de l'esclavage, des traites et de leur abolition, la DILCRAH est le principal financeur du concours « la Flamme de l'égalité » (30 000€ en 2020). Les membres de la DILCRAH participent au jury et suivent les activités de la Ligue de l'enseignement qui pilote le concours. Enfin, la DILCRAH contribue financièrement de manière élevée (100 000€) au budget annuel de la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage.

Une convention de partenariat a par ailleurs été signée en 2018 avec le Mémorial ACTe de Point-à-Pitre.

Cf. document annexé pour les projets soutenus dans le cadre de l'AAP.

## **LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT RACISME 2019 PAR LA DILCRAH**

### **a) Racisme envers les personnes noires**

- **La DILCRAH a-t-elle soutenu et développé des enquêtes – notamment de victimation – permettant de mieux connaître les discriminations et violences subies par les personnes noires ? Si oui lesquelles et ont-elles été réalisées conjointement avec un ou plusieurs ministères ? La DILCRAH a-t-elle développé des outils permettant d'analyser l'égalité de traitement entre les personnes en fonction de leur couleur de peau, comme les *testings*, en particulier au sein des**

**services publics, commissariats et gendarmeries ? Si oui lesquels et ont-ils été réalisés conjointement avec un ou plusieurs ministères ?**

Le rapport 2019 de la CNCDH a été rendu public le 18 juin 2020. Pour des raisons évidentes, il n'a pas été possible de prendre en compte ces remarques pour l'année en cours, a fortiori celles pour lesquelles un consensus n'est pas constaté. En outre, la Dilcrah n'est pas directement compétente en matière de discriminations. Elle n'est donc pas habilitée à mener des opérations de testing.

***b) Racisme dans l'Enseignement supérieur et la Recherche***

- **La DILCRAH a-t-elle sollicité, par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour l'élaboration d'une plateforme destinée aux référents racisme et antisémitisme ayant comme objectif de favoriser le partage de bonnes pratiques, la construction de projets, et un outil de discussion permettant aux référents d'aborder entre eux les difficultés auxquelles ils ont été confrontés ?**

La DILCRAH coproduit et finance la plateforme « Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme », régulièrement actualisée. Hébergée par Canopé, elle a d'abord été conçue pour des enseignants du secondaire mais ses contenus sont mobilisables – et mobilisés – dans le cadre des activités des référents ESR. L'animation du réseau des référents racisme et antisémitisme relève par ailleurs du MESRI, auquel la DILCRAH s'associe régulièrement pour des actions de formations ou de diffusion des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la récente création du Réseau de Recherche sur l'Antisémitisme (RRA) et de la revue ALARMER, que nous soutenons, ont aussi permis d'offrir des espaces de réflexion facilement accessibles et pertinents aux référents racisme et antisémitisme.

***c) Réponse pénale à l'échelle européenne face aux actes racistes***

- **Quelles ont été les avancées du projet *Preventing Racism and INTolerance (PRINT)* que la DILCRAH mène conjointement avec le ministère de la Justice ? Y a-t-il eu une amélioration concernant les échanges entre les autorités judiciaires et institutionnelles en charge de la répression des phénomènes racistes ? Outre l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la France, y a-t-il eu l'ajout d'autres pays impliqués dans ce projet ?**

Le programme PRINT est piloté par le Ministère de la Justice, qui a la responsabilité d'organiser les échanges entre les autorités judiciaires chargées de lutte contre les crimes de haine. Un guide

pratique a bien édité en 2019 et a donné lieu à une réunion de restitution en mars 2019. La DILCRAH n'a pas eu connaissance d'une extension du programme en 2020.

#### ***d) Racisme dans le travail***

- **La DILCRAH a-t-elle développé des partenariats avec les principaux acteurs du domaine de l'emploi (ministère du Travail, principaux syndicats, entreprises, etc.), afin de porter une politique générale de lutte contre le racisme dans l'emploi ? Est-il prévu que le prochain Plan d'action consacre une partie spécifiquement dédiée à cette thématique, comportant notamment une liste d'objectifs concrets sur lesquels la DILCRAH s'engagerait ?**

Le Ministère du travail a engagé une stratégie de lutte pour l'égalité dans l'emploi intitulée « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! ». Animée par le Ministère du travail, cette démarche interministérielle vise notamment à lutter contre les discriminations et le racisme dans l'emploi. Plusieurs réunions se sont tenues au cours de l'année 2020. Pour sa part, la DILCRAH souhaite souligner l'excellent travail de l'Association Française des Managers de la Diversité (AFMD) qu'elle soutient depuis plusieurs années.

Il est probable que le prochain plan comporte un volet important en la matière.

#### ***e) Racisme à l'école : la formation du personnel***

- **Quelle suite a été donnée au vademécum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » qui devait être présenté aux équipes « Valeurs de la République » au premier trimestre 2020 ? Ce document a-t-il été porté à la connaissance du personnel d'encadrement de l'Éducation nationale ? A-t-il été porté à la connaissance des équipes d'enseignement ?**

Ce vademécum, auquel la DILCRAH a très largement contribué a bien été finalisé et diffusé au premier trimestre 2020. Voir la contribution du MENJS pour plus de détails.

## **QUESTIONS THÉMATIQUES**

NB : Vous êtes invités à produire un paragraphe sur les décisions rendues, les analyses et les actions menées par votre institution correspondant aux différents thèmes indiqués.

La DILCRAH ne souhaite pas répondre à des questions formulées de manière aussi large sur des sujets particulièrement sensibles.

### ***Covid-19 et racisme***

*Thème 1* : Inégalités (notamment accès aux soins), discriminations et confinement

*Thème 2* : Accès à l'éducation pendant l'état d'urgence sanitaire

*Thème 3* : Travail du *care*, genre, minorités visibles et salaire

*Thème 4* : Relations police-population durant la période du confinement

*Thème 5* : Racisme envers les personnes asiatiques

*Autres remarques*

### ***Jeunesse et racisme***

*Thème 6* : Éducation à la lutte contre les discriminations

*Thème 7* : Sensibilisation auprès des jeunes concernant le racisme sur les réseaux sociaux

*Autres remarques*

### ***Outils numériques et racisme***

*Thème 8* : Réseaux sociaux et injure raciale

*Thème 9* : Algorithmes racistes

*Autres remarques*

### ***Intersectionnalité***

*Thème 10* : Prise en compte de l'imbrication des discriminations (genre, ethnie, religion, orientation sexuelle, moyens financiers, etc.) dans les actions portées par la DILCRAH en matière de lutte contre les discriminations

*Autres remarques*

### ***Autres thèmes que vous souhaitez développer***


## **LES PERSPECTIVES D'AVENIR ENVISAGÉES PAR LA DILCRAH**

- **Pouvez-vous nous citer trois mesures qui vous semblent prioritaires à mettre en place par le Gouvernement pour lutter efficacement contre toutes les formes de racisme en France ?**

La DILCRAH n'a pas à faire état à la CNCDH des conseils qu'elle prodigue au Gouvernement et dont il appartient à celui-ci d'apprécier la pertinence. L'expression « toutes les formes de racisme », utilisée dans votre question, pourrait être comprise comme une volonté de ne pas identifier et distinguer l'antisémitisme comme une forme de haine spécifique. La DILCRAH réitère sa position constante tendant à combattre simultanément le Racisme ET l'antisémitisme.

- **Quelles actions votre délégation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années pour lutter contre le racisme et les discriminations ?**

Ces actions seront présentées à l'occasion du prochain plan d'ici l'été 2021. Lors de son audition devant la CNCDH du 23 novembre 2020, le délégué interministériel Frédéric Potier a énuméré plusieurs points de préoccupation liées à l'actualité et qui pourraient en toute logique structurer des actions pour les années à venir : lutte contre le racisme envers les personnes d'origine asiatique ; lutte contre la haine sur les réseaux sociaux et internet ; lutte contre les théories complotistes ; lutte contre le racisme au travail.



Frédéric POTIER  
Préfet,  
Délégué interministériel à la lutte contre le racisme,  
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT